

TRANSPORTS SCOLAIRES 2025 2026

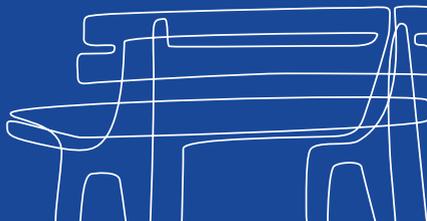
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES⁽¹⁾

Inscriptions du 19 mai
au 15 juillet 2025⁽⁴⁾



MAIS AUSSI...

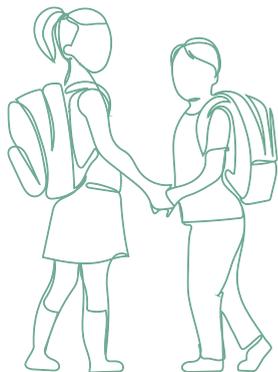
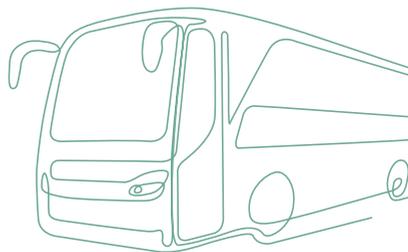
Les élèves scolarisés en Segpa,
les collégiens et lycéens usagers
des lignes scolaires SveiDou1,
SveiDou2 et SveiTho⁽²⁾ ou du train
via un Abonnement Scolaire
Réglementé (ASR)⁽³⁾



RENDEZ-VOUS SUR WWW.THONONAGGLO.FR

Rentrée 2025

TOUS LES TRANSPORTS
SCOLAIRES ASSURÉS LE MATIN
ET LE SOIR POUR :



LES ÉLÈVES MATERNELLES
ET ÉLÉMENTAIRES⁽¹⁾

MAIS AUSSI...

- les élèves scolarisés en SEGPA ;
- les collégiens et lycéens usagers des lignes scolaires SveiDou1, SveiDou2 et SveiTho⁽²⁾ ;
- les collégiens et lycéens usagers du train via une carte d'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)⁽³⁾ ;

sont gérés par Thonon Agglomération (hors déplacements en journée sur les temps scolaires ou périscolaires qui restent organisés par votre commune ou les structures délégataires).

LES INSCRIPTIONS EN PRATIQUE

OÙ ?

> **Sur thononagгло.fr**
(rubrique Mes déplacements / Transports scolaires)

QUAND ?

> **Jusqu'au
14 juillet 2025⁽⁴⁾**

TARIF

> **78 € par élève⁽⁵⁾**
> Règlement en ligne
> Par chèque ou espèces (uniquement sur rendez-vous au 04 50 94 59 27)

RÉCEPTION DES TITRES DE TRANSPORT

> Par courrier au domicile de la personne responsable de l'élève fin août

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le coût réel moyen d'un élève transporté sur une année est de 605 € !

Les frais d'inscription dont vous vous acquittez ne représentent qu'une part réduite du coût du service.

(1) Trajets réalisés pour la desserte des établissements scolaires sur les communes d'Allinges (élémentaires uniquement), Douvaine (maternelles et élémentaires), Excenevex (maternelles et élémentaires, dont élèves en provenance d'Yvoire), Margencel (maternelles et élémentaires), Perrignier (maternelles depuis Cervens).

(2) Scolarisés sur les communes de Thonon-les-Bains ou Douvaine et domiciliés en dehors de la commune de leur établissement, sur Thonon-les-Bains, Douvaine ou Veigy-Foncenex.

(3) L'abonnement Scolaire Réglementé (ASR) permet aux élèves de se déplacer quotidiennement en train entre la gare desservant la commune du domicile de l'élève et celle desservant l'établissement scolaire, sur le territoire de Thonon Agglomération.

(4) A noter : au-delà du 15/07, une majoration tarifaire est appliquée : le tarif est porté à 156€ par élève.

(5) Tarif applicable pour une inscription réalisée jusqu'au 14 juillet 2025.

THONON
agglomération

Service Mobilité – Thonon Agglomération

Tél. 04 50 94 59 27 (joignable de 8h30 à 12h et de 14h à 17h)
transports-scolaires@thononagгло.fr